

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
48 francs pour trois mois,
92 francs pour six mois,
164 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 1,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs,
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 41,
et chez M. DEGOUE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et
Documents ayant un but d'utilité publique et recueils de
signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 27 janvier 1848.

C'est de l'équilibre à établir dans nos budgets des recettes et des dépenses qu'on s'est occupé à la chambre des députés dans ses séances des 24 et 25 janvier. Le paragraphe 2 de l'adresse nous fait espérer pour cette année ce bienheureux équilibre tant annoncé, tant demandé et toujours ajourné. M. de Lasteyrie a commencé à dérouler le tableau de notre situation financière, et ne l'a pas assombri; il n'a eu, du reste, qu'à reprendre les griefs exposés successivement pendant les années précédentes. C'est toujours la même manière de procéder de la part de notre gouvernement; au lieu de s'arrêter dans sa voie de profusion, il la continue systématiquement, et chaque année voit augmenter le chiffre des dépenses d'une moyenne de 60 à 80 millions. Comment en serait-il autrement? on ne diminue aucune des charges existantes, et on crée sans cesse de nouvelles sinécures, ou on augmente les traitements des fonctionnaires publics.

Pour rétablir l'équilibre, il faudrait d'abord supprimer les dépenses extraordinaires dont on grève chaque année notre budget; il faudrait, en outre, réduire cette armée de bureaucrates qui encombre toutes les avenues des administrations et des ministères, diminuer les états-majors de l'armée, son effectif, et mettre un terme aux exactions qui se développent progressivement en matière d'impôts. Comme on ne fait rien de tout cela, qu'on n'y songe même pas, l'équilibre qu'on recherche est donc impossible. Inutile sur ce point de se faire la moindre illusion, et surtout d'ajouter foi aux paroles de notre excellent ministre des finances, qui, répondant à M. de Lasteyrie, a su nous faire voir l'avenir sous un aspect fort riant; à l'en croire, quelques années suffiront pour nous mettre dans une magnifique situation.

Encore une fois, nous croyons qu'il y a peu de personnes qui puissent être assez crédules pour ajouter la moindre créance à ces assertions. S'il pouvait s'en rencontrer, M. Thiers s'est chargé de rectifier leur opinion par un exposé fort lumineux de notre état financier.

Dans la séance du 25 janvier, il a su parfaitement réduire à leur juste valeur les gasconnades de M. Dumon; il est probable même qu'il n'a pas eu un grand effort d'esprit à faire pour cela. Sur l'assertion relative au fameux équilibre, il a rappelé que, pendant les années 1843, 1844, 1845, 1846, il y a eu une loi constante d'augmentation dans les dépenses de 66 millions, en moyenne, par année. Puis, raisonnant par induction, il s'est demandé qui pouvait garantir que nous n'aurions pas encore, pour l'année présente, une pareille augmentation. Il a démontré ensuite fort clairement qu'avec notre budget ordinaire, qui s'élève à 1382 millions, nous aurons un budget extraordinaire de 133 millions. On marche donc, a-t-il dit, vers une dépense totale de 1586 millions. Si on avait parlé d'une telle dépense il y a quelques années, on se serait récrié.

Assurément; mais plus nous avançons, plus le chiffre de nos dépenses augmente, et plus nous nous affaiblissons. Cela se conçoit : nos recettes sont mal dépensées, et les travaux publics, pour lesquels on a fait tant de sacrifices, sont la source des plus hideux tripotages, des plus déplorables transactions. Nous aurons, du reste, occasion de revenir sur la nature de nos dépenses; ce que nous voulons seulement constater aujourd'hui, en nous appuyant de l'autorité de M. Thiers, c'est que nous courons vers des désastres financiers inévitables.

A M. le rédacteur du Censeur.

DE L'ÉLOGE DU PRÉSIDENT REYRE LU EN SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DE LYON PAR M. MENOUX.

Une réunion nombreuse se pressait hier dans l'enceinte de la salle où l'académie tient ses séances. On devait entendre :

1° un rapport de M. Bouillier sur le concours ouvert pour l'éloge de Benjamin Delessert, notre compatriote, l'un des propagateurs des caisses d'épargne; 2° le discours de réception de M. Briot; 3° l'éloge du président Reyre, par M. Menoux; 4° l'éloge de Ballanche, par M. V. de Laprade; 5° un rapport de M. Chenavard sur l'invention d'un nouvel apprêt destiné à des étoffes de soie; 6° une élogie de M. Servan de Sugny.

Les rapports, les discours, les poésies annoncées, les noms des membres qui devaient prendre la parole, étaient bien faits pour attirer un public choisi. D'autres que nous rendront compte de cette séance remarquable à des titres divers. Pour nous, l'intérêt de la séance était ailleurs, car nous étions de ceux qu'un sentiment profond de curiosité mêlée d'inquiétude dominait complètement. Nous voulions savoir si, pour couronner ce qu'il y a déjà de si hardi à annoncer publiquement à la génération de 1830 ces mots étranges : *L'académie entendra l'éloge du président Reyre*, nous voulions savoir si un académicien de Lyon, un magistrat respectable par son âge, par ses services, se rencontrerait pour jeter sur une telle mémoire l'encens emphatique de ses louanges, s'il oserait accomplir jusqu'au bout cette tâche ingrate et impossible, s'il oserait défendre, excuser même ce qui ne peut être ni excusé ni défendu, s'il oserait louer publiquement celui qui prit une part terrible, implacable, à des actes que l'humanité, la religion, la morale, l'honneur, la saine politique, ont dans tous les temps et pour jamais condamnés.

Eh bien ! ce qu'appréhendait la conscience de l'assemblée, M. Menoux l'a osé, et l'on peut dire même que, dans ce moment solennel où toutes les poitrines étaient oppressées, tous les regards tournés vers l'orateur avec une expression d'anxiété indicible, sa voix soudainement émue, s'élevant à toute la hauteur de son sujet, a pris un accent de singulière animation. Le sacrilège est consommé; même en l'entendant, nous ne pouvions y croire !

Ce n'est pas sans une profonde lassitude que l'assemblée a écouté ce long panégyrique boursoufflé, outré jusqu'à l'hyperbole : l'éloge des qualités de M. Reyre comme homme privé, comme avocat. Toute la partie anecdotique de sa vie antérieure à 1817 a paru d'une longueur excessive. Jamais harangue plus pompeusement ridicule n'a été prononcée devant un public d'élite. Vieux et exagéré dans le fond, prétentieux dans la forme, ce discours n'aurait pas été plus louangeur s'il se fût agi d'un l'hospital ou d'un d'Aguesseau. L'orateur a épuisé toutes les formules de l'admiration; la critique la plus modérée n'y avait point de place, et l'éloge, l'éloge seul, se reproduisait à chaque phrase avec une monotonie désespérante.

Cette fatigue des esprits se comprend suffisamment : c'est que chacun était dans l'attente. On avait pitié, au fond, de la triste position de ce complimenteur officiel; on voyait trop clairement que sa conscience droite et pure, tourmentée par d'invincibles souvenirs, n'abordait qu'avec appréhension ce sujet redoutable; on sentait bien qu'en jetant tout d'abord et avec profusion des éloges sur une mémoire qui a soulevé tant de malédictions, il plaçait d'avance les circonstances atténuantes.

Jusqu'en 1817, M. Reyre avait donc été le modèle des hommes privés, un des plus grands citoyens de notre ville, nous l'accordons. Mais vinrent bientôt les cours prévôtales; mais bientôt il s'arma de ce titre d'accusateur public devant ces tribunaux d'exception dont le souvenir est abhorré dans nos murs; mais bientôt il joua ce rôle violent, impitoyable, qui en a fait pendant quelque temps la terreur de notre cité, et il le remplit avec un dévouement farouche. Il fut saisi, sous la toge du magistrat, de ce délire des passions politiques qui obscurcit la raison en étouffant le cri de l'humanité, et qui l'a conduit un jour à demander, entre autres victimes (ô honte !), la tête d'un malheureux enfant de seize ans, immolé devant la porte,

sous les yeux mêmes de sa mère !

Eh bien ! dans ce malencontreux discours, toutes ces énormités sont interprétées, atténuées, amoindries, nous n'osons pas dire glorifiées, par M. Menoux; tout cela est protégé comme l'arche sainte par l'enflure du langage, la pompe des mots, au nom de l'ordre public, de la monarchie et des intérêts sacrés de la société. Profanation ! Tous les hommes qui ont concouru à ces saturnales de la terreur blanche (que la conscience indignée de nos concitoyens nous réponde !), tous ces hommes étaient sans entrailles. Voilà l'arrêt depuis long-temps rendu par l'opinion publique.

Lorsque la société veut bien laisser ces hommes dans l'oubli, lorsqu'à leur disparition de la scène, elle imite le pudique silence des amis intimes qui n'ont pas trouvé un mot, un seul mot à prononcer sur cette tombe, lorsqu'elle dédaigne de faire entendre des paroles d'une juste réprobation, n'essayez pas, vieillards maladroits, de réveiller d'affreux souvenirs et de raviver des plaies qui saignent encore ! Oubliez-vous donc que dans ces lieux mêmes respirent des amis, des parents, une mère des victimes des fureurs judiciaires qui embrasaient l'âme impitoyable de cet homme dont l'académie lyonnaise est condamnée à entendre la louange ! Eloge imprudent, mais moins imprudent encore que ceux qui n'ont pas rougi d'accueillir par des bravos votre inqualifiable harangue !

Disons-le pourtant à l'honneur de beaucoup de membres de l'académie, ils semblaient ne point accepter cette complicité morale, cette solidarité compromettante, et des signes évidents de dégoût et d'impatience se trahissaient sur plusieurs visages.

Le discours de M. Menoux ne lui a pas coûté, du reste, de grandes recherches. Peu de personnes savent qu'une notice historique sur M. Reyre, dont l'auteur n'a plus de motifs maintenant pour garder l'anonyme, circule depuis quelque temps, assez secrètement, parmi les intimes. Les événements principaux de la vie de M. Reyre sont appréciés dans cette brochure, qui sort des presses de M. Nigon, imprimeur de la mairie de Lyon, et a été publiée vers la fin de 1847. C'est à cette source que s'est complaisamment inspiré M. Menoux. Toutefois, si la nécessité des exécutions sanglantes de 1817 y est proclamée sans détour, il faut, pour être juste, convenir que M. Menoux, dans son discours, s'est appliqué à sauver la mémoire de l'homme, ne pouvant se décider, lui honnête homme, à faire l'apologie des crimes juridiques de cette affreuse époque.

Mais la brochure ne garde aucun ménagement. Voici, du reste, quelques extraits de cet opuscule, qui nous semble un avant-goût des projets de certaines gens s'ils avaient le pouvoir.

« M. Reyre, dit l'auteur anonyme, fut appelé à remplir ces pénibles fonctions, et à porter la parole devant la cour prévôtale du Rhône. Bientôt après, en 1817, une insurrection à main armée (1) éclata dans Lyon et dans quelques communes voisines. Cette levée de boucliers, qui était d'ailleurs assez mal combinée (2), nécessita l'intervention de la cour prévôtale, et les condamnés furent exécutés (3).

« Cette circonstance a souvent provoqué contre M. Reyre de violentes récriminations que les passions politiques et l'aveuglement de l'esprit de parti expliquent peut-être, mais dont l'injustice ne saurait être douteuse aux yeux de la raison, maintenant surtout que l'on peut apprécier sainement et sans préoccupation politique les événements, déjà loin de nous, qui y ont donné lieu. Lorsqu'un gouvernement est nouveau, lorsqu'il surgit après de longues agitations politi-

(1) Quel odieux mensonge !

(2) Demandez à Canuel et à son infâme police qui l'avait organisée.

(3) Et parmi eux un enfant de seize ans, le jeune Dumont, de Saint-Genis-Laval, coupable d'avoir voulu forcer un prêtre, avec un pistolet sans poudre ni chien, de crier Vive l'empereur !

FEUILLETON DU CENSEUR. — 28 JANVIER 1848.

LES MÉPRISES.

Conte d'Hoffmann

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS.

(Suite. — Voir le Censeur des 23 et 24 janvier.)

VOYAGE EN GRÈCE.

La lecture de ce feuillet, dont les dernières lignes étaient malheureusement tout-à-fait effacées et illisibles, jeta le baron dans un état d'exaltation extraordinaire.

Tout autre à sa place, une personne même moins sujette que lui à se mettre en tête de chimériques imaginations, eût ressenti de l'étonnement. Outre le mystère qui régnait dans tout cela, l'existence d'un être bizarre, appartenant au sexe féminin, pratiquant les sciences occultes, en rapport avec un principe magique, lui commandant et lui obéissant tour à tour, devait exciter au plus haut degré l'intérêt; mais se voir pris lui-même dans le cercle enchanté que cette feuille d'écriture, ou plutôt l'inconnue de laquelle elle provenait, avait tracé autour du baron, n'y avait-il pas de quoi en perdre la tête ?

Tout-à-coup il se rappela que, se promenant un jour dans le parc, il s'était reposé sur un banc en face de celui sur lequel il avait trouvé le porte-feuille, qu'il avait cru entendre de légers soupirs, et qu'apercevant une femme assise vis-à-vis de lui et cachée sous un long voile, il avait mis ses lunettes, mais qu'alors il n'avait plus rien vu, absolument rien. Il se souvint aussi d'une nuit où, revenant fort tard avec quelques uns de ses amis de chez le veneur de la cour, ils distinguèrent dans l'éloignement les sons d'un

instrument inconnu, des chants étranges, qui sortaient d'un endroit épais du bois. S'étant dirigés du côté où l'on faisait cette musique, ils virent deux fantômes blancs qui prenaient la fuite; l'un d'eux portait sur les épaules quelque chose de rouge qui reluisait à la clarté de la lune. Et, d'ailleurs, le nom de Théodore, écrit sur le feuillet, n'était-il pas décisif ?

Le baron courut en toute hâte vers le parc, à la recherche de l'arbre dont parlait l'inconnue; il espérait trouver le secret de l'énigme, mais il ne vit gravés sur l'écorce que les mots tracés sur le porte-feuille. Par un jeu singulier du hasard, tous ceux qui étaient effacés sur le feuillet étaient illisibles sur l'écorce, qui s'était cicatrisée et rapprochée en cet endroit-là.

— Merveilleuse sympathie de la nature ! s'écria le baron dans une sorte d'extase.

Et il pensa à ces deux meubles jumeaux dont parle Goethe, tirés du même tronc, et dont l'un se fendit de haut en bas au moment où l'autre, placé dans un château fort éloigné, devenait la proie des flammes.

— O ma sublime inconnue ! continua le baron sur le même ton, enfant du ciel venue de la patrie des dieux, il y a long-temps que mon cœur se consume pour toi d'un désir sans nom. O mon seul amour ! Je m'ignorais moi-même; le porte-feuille bleu au fermoir d'or est le miroir magique à l'aide duquel j'ai aperçu pour la première fois mon propre moi révélé par ton amour. Je pars à ta recherche, je pars pour ce pays où sous un ciel doux fleurit la rose des éternelles amours !

Et le baron commença les préparatifs d'un voyage en Grèce. Il lut Soncini, Bartholdy, tous les récits de voyages qu'il put réunir; il fit faire une berline confortable, rassembla la somme nécessaire à ses dépenses, se mit en devoir d'apprendre le grec, et commanda au tailleur du théâtre un fort joli costume grec moderne. (Il avait entendu dire à un voyageur que, pour parcourir la Grèce en toute sécurité, il était bon d'être vêtu comme les indigènes.)

On se doute bien que, durant ces préparatifs, notre baron n'oublia pas la propriétaire inconnue du porte-feuille bleu. Il s'en était fait une

image qui était toujours devant ses yeux, distincte et vivante; sa taille était élevée et délicate, ses formes d'une régularité harmonieuse, sa contenance pleine de grâce et de majesté, son visage, le type enchanter qui, dans les antiques, nous ravit et nous étonne : les plus beaux yeux du monde, des cheveux abondants, noirs, magnifiques, c'est-à-dire, en tous points, semblables aux portraits des Grecques qu'attracés l'enthousiaste Soncini, et de plus, ainsi que ce qui était écrit sur le porte-feuille en faisait foi, un cœur capable d'une grande passion, de dévouement, d'une fidélité sans bornes. Manquait-il quelque chose au bonheur de l'heureux Théodore ? Oui, quelque chose : il ignorait le nom de la beauté. Quel dommage ! quel préjudice cela causait à ses exclamations ! Les œuvres de Wieland l'aidèrent bien un peu, en ce qu'il nomma sa bien-aimée, en attendant une appellation plus exacte, Musarion. Il fut alors en état de composer quelques vers, passablement mauvais, sur la charmante inconnue.

Il voulut essayer la puissance du ruban magique; il ne doutait pas de l'avoir en ses mains. Il alla donc dans le bois, roula le ruban autour de son bras gauche, et prêta une oreille attentive au chant des oiseaux. Mais il n'y comprenait pas grand-chose. Un serin vert étant venu se poser sur une branche rapprochée, tout ce que le baron crut saisir dans le langage de Foiseau effronté fut ceci : « Pied de lièvre, pied de lièvre, petit fat, retourne à la maison, ou je te sifle, je te sifle ! » Le baron tressaillit, et s'éloigna avec vivacité, sans pousser plus loin son expérience.

Si l'interprétation du chant des oiseaux lui avait mal réussi, il ne fut pas plus heureux en essayant de se rendre invisible. Bien qu'il eût mis autour de son cou le fameux ruban, le capitaine de R..., qui se promenait sous les tilleuls, prit brusquement l'allée isolée que le baron espérait traverser sans être vu, fondit sur lui et le pria en termes pressants de vouloir bien se souvenir, avant son départ, d'une petite dette de jeu d'une cinquantaine de frédéric d'or.

Le tailleur rendit le costume. Le baron trouva que ce vêtement lui allait à ravir, que le turban surtout donnait à sa physionomie une expression éton-

» ques, il a nécessairement à se défendre contre des attaques de toute nature; son droit est en réalité subordonné au fait (1): car ceux qui l'attaquent, coupables s'ils sont vaincus, deviennent des héros, des libérateurs, s'ils sont vainqueurs... Il faut qu'ils se résignent aux chances de la défaite (2), de même qu'ils aspirent aux fruits de la victoire... Sous ce point de vue, convenons-en, les libéraux de 1817 n'étaient nullement fondés dans leurs plaintes, et ces plaintes acquiesçaient la plus ridicule exagération, lorsqu'à propos de l'échafaudée de 1817 à Lyon et de la répression qui en avait été la suite, ils ne craignaient pas de rappeler les horreurs de 1793... Quant au gouvernement, on ne saurait le blâmer d'avoir eu recours, à propos d'une insurrection (3), à une législation créée précisément pour réprimer les révoltes qui le menaçaient, et d'avoir usé d'une sévérité que les circonstances prescrivaient peut-être. »

On peut facilement entrevoir, par les principes de l'auteur de la notice, ce que les hommes de cette nuance tiennent en réserve, si les circonstances voulaient que l'échafaud politique fût nécessaire pour combattre, aujourd'hui comme alors, les passions ennemies et aveugles. Est-ce qu'en réhabilitant les instruments odieux des exécutions de 1817, on voudrait lever certains scrupules? Qu'on le dise, car la lumière se fait tous les jours!

La prétendue conspiration de 1817, fomentée par de misérables agents provocateurs, est présentée dans cette notice comme une conspiration sérieuse contre l'ordre et la monarchie; elle appelait une répression sévère, dit l'auteur. Qu'était-ce donc que ce complot, pour lequel ont péri d'innocentes victimes, et jusqu'à des enfants, et pour lequel notre département était menacé de voir tomber encore onze têtes? Ce n'était qu'un abominable complot de police, l'auteur de la notice le sait aussi bien que nous; et ce qui l'a prouvé jusqu'à l'évidence, c'est que le gouvernement réactionnaire d'alors en eut horreur lui-même, c'est qu'il envoya le maréchal Marmont et son aide-de-camp, M. Fabvier, qui, à peine arrivés sur ce terrain d'iniquités, ont aboli cette procédure infâme, cassé la cour prévôtale, enchaîné le dévouement aveugle de M. l'accusateur public Reyre, arraché onze têtes à cet échafaud qui venait, selon lui et son récent apologiste, de sauver encore la monarchie, la religion, l'ordre et les lois.

Voilà pourtant ce qui a été qualifié d'ardent amour de la justice! Voilà les infamies qu'on ose excuser, après 1830, en pleine académie! Voilà les enseignements qui tombent de la bouche d'un vieillard, adressés à une assemblée qui l'écoute frappée de stupeur, dans une réunion consacrée aux lettres, aux sciences, aux arts de la paix, à la civilisation! Voilà enfin ce que notre devoir et notre conscience nous obligent de livrer à l'indignation des honnêtes gens!

La vérité! l'histoire l'a dite sur cette époque sinistre; mais la vérité sera dite encore, et la polémique sera engagée, puisqu'on ose, après trente ans, insulter aux victimes et excuser les bourreaux. Nous rassemblerons tous les documents historiques, nous ne consulterons que des titres authentiques, et c'est pièces en main que nous ferons rougir les apologistes de ces temps odieux, et que nous vengerons l'humanité et la morale outragées!

Agréez, etc.
Lyon, 26 janvier 1848.

Paris, le 25 janvier 1848

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il y a eu, dimanche dernier, à deux heures, chez M. Billault, une réunion de députés assez nombreuse. Cette réunion ne s'était recrutée ni dans la gauche ni dans le centre gauche. Elle se composait des amis personnels de M. Billault, de ceux qui, l'année dernière, s'étaient séparés de M. Thiers à propos de la question des mariages espagnols, et des hommes qui se sont déjà détachés publiquement ou sont prêts à se détacher de la majorité. C'est assez dire que MM. Darblay, Desmoussaux de Givré, de Girardin et d'autres se sont trouvés réunis chez M. Billault.

Il s'agissait de s'entendre sur la conduite à tenir dans la discussion de l'adresse, aussi bien que sur ce qui pourrait être fait ultérieurement si le débat aboutissait à la chute du ministère, ce que certains gens ne regardent pas encore comme une chose tout-à-fait impossible.

Il a été reconnu, après examen de la situation et une sorte de revue des hommes politiques qui pourraient être acceptés par cette portion du parti ministériel qui appartient toujours à tout ministère, quel qu'il soit, que si le cabinet venait à tomber demain, une com-

- (1) Doctrines abominables! Avis charitables au gouvernement de juillet.
- (2) Lisez: A la mort sur l'échafaud politique. Quelle horrible profession de foi!
- (3) Il est impossible de méconnaître ici l'excitation au rétablissement de l'échafaud politique aboli par nos mœurs.

binasion nouvelle pouvait se former en moins de vingt-quatre heures, et qu'il n'y avait pas à craindre par conséquent la moindre interruption dans l'exercice du pouvoir. Ce fait sera très probablement porté à la connaissance de la chambre, si la tournure que prendra le débat politique, quand il se rouvrira, permet d'espérer qu'une partie de la majorité se détache du cabinet. On comprend sans peine que si cette défection ne devait pas avoir lieu, les hommes qui y poussent parce qu'ils doivent en recueillir les premiers fruits se garderaient bien d'annoncer qu'il y a un ministère tout prêt à prendre les ordres du roi et les portefeuilles de M. Guizot et de ses collègues.

Deux tentatives très sérieuses seront encore faites contre le cabinet du 29 octobre: la première, à l'occasion de l'amendement présenté par M. Billault, et qui semble inviter le pouvoir à un prompt retour aux principes d'honnêteté et de moralité; la seconde, à l'occasion du dixième paragraphe de l'adresse relatif aux banquets, paragraphe sur lequel deux amendements, qui se confondront sans doute au dernier moment, ont déjà été présentés par MM. Darblay et Sallandrouze. Il y a sans doute, dans la majorité, un certain nombre d'hommes passionnés de l'espèce de MM. Peyramont, Chegaray, de Latourneille, etc., qui ont de l'écume aux lèvres depuis six mois, et qui cherchent à se soulager en flétrissant ceux de leurs collègues qui ont pris part aux manifestations réformatrices; mais il y en a d'autres aussi qui s'effraient à la pensée de rendre une sorte d'arrêt de proscription et de s'exposer ainsi à des représailles dont ils pourraient être un jour victimes si la chambre s'engageait dans cette voie. M. Billault et ses amis politiques comptent sur la violence et l'exagération des uns, sur la timidité et la retenue des autres, pour présenter une opinion intermédiaire, inacceptable pour le cabinet, qui s'est trop nettement démasqué dans le discours de la couronne pour qu'il lui soit possible de revenir sur ses pas, et à laquelle se rallieraient un certain nombre d'hommes qui seraient très aises de retirer le pouvoir à M. Guizot, à la condition qu'ils ne seraient pas obligés de le remettre à MM. Thiers et Odilon Barrot.

Nous ne savons ce qu'il adviendra de ces petits plans de campagne, de ces combinaisons et de ces espérances, et, à vrai dire, nous nous en inquiétons fort peu. L'opposition, qui souhaite un changement sérieux dans la politique suivie depuis dix-sept ans, doit vouloir tout autre chose que ce que peuvent demander aujourd'hui MM. Darblay, Desmoussaux de Givré, Girardin, Sallandrouze, etc. Plus l'existence du cabinet actuel se prolongera, et plus elle aura chance d'obtenir ce qu'elle souhaite. Il est impossible, en effet, que l'esprit public ait été aussi long-temps poussé à bout, sans qu'il s'ensuive une réaction qu'on n'apaisera pas avec l'adjonction des capacités, l'exclusion de la chambre de quelques fonctionnaires de plus, et d'autres réformes tout aussi modestes, tout aussi insignifiantes. Que le système se tienne donc quelque temps encore; il fait, sans s'en douter, les affaires de l'opposition. Qu'importe après tout qu'il vive deux ou trois années de plus, si la France a l'espoir que, lorsqu'elle le verra enfin tomber, elle n'aura pas à craindre qu'il se relève et l'empêche de nouveau de se mettre en marche vers l'accomplissement de ses destinées?

— La chambre des pairs n'a tenu mardi qu'une très courte séance. Après l'adoption du procès-verbal, M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, a présenté à la chambre un projet de loi sur l'organisation du conseil royal de l'Université. L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à un autre jour la mention de ce projet, qui est très volumineux.

La chambre des pairs s'est retirée sans ajournement fixe.

Chambre des députés.

Fin de la séance du 25 janvier.

M. DE LASTEYRIE: Messieurs, je ne peux pas appeler un plan de finances cette routine d'arguments que se passent les uns aux autres les ministres des finances, et qui est la seule partie de l'actif du trésor qui ne s'épuise jamais. (Hilarité.) Je ne peux pas appeler un plan de finances cette malice qui consiste à porter les dépenses ordinaires au budget extraordinaire. (Très bien!)

Je ne peux pas appeler un plan de finances cette hypothèse mensongère qui consiste à supputer en combien d'années on pourra régulariser nos finances, à condition que le budget sera en équilibre, à condition qu'il n'y aura plus de dépenses à faire, à condition qu'il n'y aura ni vent, ni soleil, ni guerre de Maroc. (Très bien! très bien!)

A défaut de ce plan que nous apporte-t-on? Un axiome, une phrase que je ne puis m'empêcher de citer. L'exposé des motifs du budget finit ainsi: « Ne craignez pas de vous engager avec la paix, c'est le moyen de la rendre plus solide et plus féconde. »

C'est-à-dire, ne craignez pas les emprunts, les déficits, les découverts, dans la voie politique où nous vous engageons.

Je ne suis pas dans le secret de l'avenir; mais, je le reconnais, la confiance s'altère... Faut-il attribuer ce résultat aux banquets? Eh! mon Dieu! le pays légal, la majorité n'aiment peut-être pas les banquets, mais ils aiment encore moins un ministre des finances qui dit que le moyen de rendre la paix plus féconde est de contracter des emprunts. (Approbation.)

A mesure que nos inquiétudes cessent, à mesure que l'abondance revient dans nos campagnes, la dette publique s'accroît; en Angleterre, au contraire, en Angleterre, qui a eu bien plus à souffrir que nous de la crise des céréales et de la crise commerciale qui sont venues l'accabler presque à la fois, en Angleterre, dis-je, les effets publics reprennent de la valeur et le crédit augmente. Pourquoi cette différence? Nécessairement tout cela a une cause; c'est cette cause qu'il faut chercher.

Messieurs, c'est une chose grave que de voir le gouvernement engagé avec les puissances de l'Europe dans des négociations qui peuvent le conduire à une intervention armée dans un pays voisin.

C'est une chose grave que de voir l'inimitié constante de l'Angleterre,

malgré les efforts de M. le ministre des affaires étrangères. C'est une chose grave que de voir partout la dépréciation de notre influence, que de voir surtout la dépréciation de notre crédit.

Savez-vous, Messieurs, combien M. le ministre des finances a emprunté depuis peu de temps? Il a emprunté 250 millions à la dette flottante et 250 millions au crédit.

Vous voilà donc à découvert de 480 millions, et chaque mois vous serez obligé de servir un intérêt qui augmentera vos charges.

Vous vous rappelez combien l'opinion publique s'émue l'année dernière de la grave situation dans laquelle se trouvait la banque de France; elle n'a été sauvée que par un événement providentiel, grâce au secours qui lui est venu de la part de l'empereur de Russie. Comment se fait-il que vous ayez permis à ce grand établissement de prendre dans l'emprunt une part de 20 millions? Vous mettez ainsi le crédit de la France entière à la merci des événements. Dites-vous que vous n'avez pas été maître de l'empêcher? Mais alors, en vérité, je vous demanderai pourquoi vous êtes ministre?

La chambre a, l'année dernière, adopté la réforme postale et le dégrèvement du sel, et elle a bien fait; mais voyez quelles sont les conséquences de la situation financière: c'est que le gouvernement ne vous présente sur ces dangereuses matières que des projets de loi insignifiants, et il faut bien reconnaître qu'il ne pouvait faire autrement. Puisqu'il ne voulait pas diminuer nos dépenses, comment aurait-il pu diminuer nos ressources?

Depuis 1840, le ministère actuel a dépensé 2,400,000,000 en sus du chiffre de ce qu'était le budget ordinaire au moment de son entrée aux affaires. Sur cette somme, combien a-t-il été consacré aux chemins de fer, que l'on invoque sans cesse pour expliquer cette prodigalité? 530,000,000. On a dépensé 1,400,000,000 en augmentations de traitements et en dépenses extraordinaires de toute nature.

M. DUMON, ministre des finances: L'honorable préopinant vient de tracer de nos finances un tableau alarmant. Je ne lui en veux pas. Je le remercie au contraire de me fournir l'occasion de faire connaître la situation véritable au pays. Il ne m'a donné aucun chiffre, aucun argument précis à réfuter. Je vais vous exposer les faits. Vous verrez après qu'au lieu de s'alarmer, le pays ne doit avoir que des motifs de confiance. Approbation au centre.)

L'honorable préopinant a critiqué la loi sur l'impôt du sel et les taxes des lettres. Je voudrais bien qu'on nous donnât des solutions meilleures. Veut-on rayer d'un trait de plume 50 millions de recettes sans compensation? Personne n'oserait le faire étant ministre des finances. (Murmures.) Que veut-on? Est-ce une diminution de dépenses? Est-ce la création de nouveaux impôts? Qu'on le dise. (Murmures. — Vives interruptions aux extrémités.)

On nous demande: Comment finiront-ils nos chemins de fer, si des complications politiques surviennent? Je réponds que cela s'est présenté il y a huit ans. On a interrompu alors les grands travaux publics.

J'ai l'espérance que la politique que nous dirigeons ne nous imposera jamais cette dure nécessité. (Approbation au centre. — Murmures aux extrémités.)

La séance est levée.
(Correspondance particulière du Censeur.)
Séance du 25 janvier 1848.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.
Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Zoé Granier, député de l'Hérault, qui adresse sa démission motivée sur la situation de ses affaires personnelles.

La lettre sera transcrite au procès-verbal et transmise à M. le ministre de l'intérieur.

M. de Lagrange s'excuse par raison de santé de ne pas assister aux travaux de la chambre.

M. LE PRÉSIDENT: J'ai reçu à la date du 22 janvier une lettre par laquelle M. Lavelle demande à la chambre, au cas où elle accorderait à la chambre l'autorisation de poursuivre M. de Larochefoucauld, de l'autoriser également à poursuivre notre honorable collègue pour diffamation, à raison d'une lettre publiée dans les Débats du 20 courant. La chambre voit que cette demande se lie intimement à celle dont elle est déjà saisie. Il me semble qu'il y a lieu de renvoyer cette demande à la commission déjà saisie de la première demande en autorisation de poursuites.

M. DE LAROCHEFOUCAULD: C'est un nouveau procès, un procès de presse, qui m'est fait par cet homme, qui a déjà intenté tant de procès à la chambre des députés et à la chambre des pairs. Je ne m'oppose point à la demande qui est faite. Plus tard, je demanderai à la chambre de vouloir bien m'accorder la plus grande latitude pour répondre à tous les procès nés ou à naître. Je la prie de croire que je n'ai rien de plus à cœur que de faire ainsi justice de toutes les infamies qu'on veut accumuler contre moi.

Après une observation sans intérêt de M. P. de Gasparin, la proposition de M. le président est admise.

M. CHAMBOLE dépose une pétition des habitants de Bourbon-Vendée, qui demandent qu'on rende à leur ville le nom de Napoléon-Vendée, et qui sont décidés à persister jusqu'à ce qu'il soit fait justice.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du deuxième paragraphe du projet d'adresse.

M. ACHILLE FOULD: Je demanderai d'abord à M. le ministre des finances ce qu'il pense de l'intervention de la Banque de France dans l'emprunt.

M. DUMON: Je crois qu'elle a agi légalement et utilement.

M. ACHILLE FOULD à la tribune: Je viens combattre les illusions de M. le ministre, d'autant plus dangereuses que la chambre paraît les partager...

Voix diverses: Non! non!

M. ACHILLE FOULD continuant: On a ajouté au budget des recettes 21 millions qui n'y doivent pas figurer. Il faut tenir compte des réformes posées et de l'impôt du sel, et de la construction des entrepôts de sel qu'il faudra établir. Croit-on que les crédits extraordinaires de l'Algérie vont disparaître à la fin de 1848?

L'honorable membre dit qu'on a engagé imprudemment l'avenir en votant des travaux sans mesure, des travaux que paieraient, disait-on, les ressources de la dette flottante, expression incompréhensible. On a engagé le crédit de telle sorte, que nous ne sommes plus libres de nos mouvements. La preuve en est que nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de négocier tout l'emprunt voté par les chambres.

des siècles on ne peut s'y méprendre.

— Vous oubliez, répartit le baron en soupirant avec toute la douceur et la grâce d'un prince grec, vous oubliez, mon cher oncle, que mon aïeul, qui fit de longs voyages, ramena de l'île de Chypre une femme d'une beauté remarquable, dont le portrait se voit encore dans notre vieux château paternel.

— Sans doute, reprit l'oncle; il faut excuser ton grand-père: il était jeune et ardent; il se prit d'amour pour une belle Grecque; il fit la folie de l'épouser, quoiqu'elle fût de basse naissance et qu'elle eût fait le métier de vendre des fleurs et des fruits, ainsi que je l'ai cent fois entendu dire. Mais elle mourut bientôt après ce mariage, sans laisser d'enfant.

— Non! non! s'écria vivement Théodore, cette marchande de fleurs était une princesse, et ma mère fut le fruit de cette heureuse union, qui ne fut, hélas! que d'une trop courte durée.

L'oncle fit un saut en arrière.

— Théodore! Théodore! dit-il, tu déliras. Il y avait deux ans que la Grecque était morte lorsque ton aïeul épousa ma mère. J'avais quatre ans quand la mère, ma propre sœur, vint au monde. Comment, au nom du ciel, peut-il se faire qu'elle soit la fille de cette Grecque?

— J'avoue, répondit Théodore avec calme, que, si l'on considère la chose du point de vue habituel, mon assertion peut sembler invraisemblable; mais notre existence est semée de mystères, et l'invraisemblable est souvent le vrai. Vous croyez, mon cher oncle, que vous aviez quatre ans lorsque ma mère est née; mais vous avez pu être le jouet d'une illusion. Laissons de côté ces mystérieuses combinaisons qui entraînent si souvent les hommes dans l'empire du surnaturel. Que direz-vous si j'oppose à toutes vos objections un témoignage qui les anéantira d'un seul coup. Le témoignage de ma propre mère? Vous paraissiez surpris? Vous doutez encore? Ecoutez donc le récit qu'elle me fit.

Traduit par EDOUARD DEGEORGE.
(La suite à un prochain numéro.)

nante. Il savait bien qu'il était joli garçon; mais cette expression! cette expression!... Il n'en revenait pas.

Il prit en horreur son habit de lavandière, sa coiffure de poil de castor. Il ne se serait montré partout qu'en costume grec moderne, s'il n'eût eût les railleries des comtes et des barons anglo-manes.

Son négligé habituel, une robe de chambre en damas, un bonnet grec, une longue pipe turque, l'avait déjà un peu orientalisé. La transition au costume en question était toute naturelle.

Ainsi accommodé, le baron s'assit à la turque, les jambes croisées, sur son sofa, ce qui, à la vérité, lui causa de violentes douleurs, fumant du tabac du Levant, et tirant d'un magnifique bout d'ambre des nuages de fumée qu'il chassait capricieusement devant lui.

A ce moment la porte s'ouvrit, et son oncle, le vieux baron Achatius de F..., entra.

Le baron Achatius, en reconnaissant dans ce Grec moderne son propre neveu, recula de trois pas, frappa des mains, et s'écria:

— Il est donc vrai!... On ne m'a pas trompé... Le peu de bon sens que possédait M. mon neveu l'a donc abandonné!

Le baron, qui avait des raisons pour ménager un oncle vieux garçon et colossalement riche, voulut sauter à bas du sofa pour aller à lui. Mais ses jambes, qui n'avaient pas l'habitude de cette position incommode, s'étaient engourdies. Il ne put en faire usage, et vint tomber aux pieds de son oncle, en perdant son turban et sa pipe, dont le contenu s'échappa tout brûlant sur le riche tapis turc. L'oncle riait aux éclats, tout en éteignant sous son pied le tabac enflammé. Il aida le Grec moderne, qui était tout étourdi, à reprendre position sur le sofa, et lui dit:

— Eh bien! mon neveu, quelle est cette folie? Est-il vrai que tu comptes partir pour la Grèce?

Le baron pria son oncle de lui accorder un moment d'attention, et, sur le signe d'assentiment de ce dernier, il raconta, depuis le commencement jusqu'à la fin, tout ce qui lui était arrivé: la trouvaille du portefeuille dans le

parc, l'avis du journal de Haude et Spener, et la résolution qu'il avait prise de se rendre directement à Patras, de présenter au consul Andreas Condoguri le portefeuille bleu et de lui demander l'explication du mystère.

— J'avoue, dit l'oncle, que l'avis du journal de Haude et Spener était fait pour exciter la curiosité de la personne entre les mains de laquelle le portefeuille devait tomber, surtout lorsque cette personne est, comme toi, un jeune homme à la tête ardente. Il est même possible que tu sois vraiment celui qu'on désigne. Quant à celle qui a écrit ce que tu m'as lu, si ce n'est pas une folle, ce doit être une femme grecque. Tu t'es informé des usages du pays, tu dois savoir que ce peuple croit fermement à la magie et est adonné aux plus absurdes superstitions.

— Raison de plus! murmura le baron.

— J'ai entendu parler, continua l'oncle, de cette eau merveilleuse; dans la nuit de la Saint-Jean, en observant le plus profond silence, les jeunes filles vont la chercher pour savoir si elles épouseront l'aimoureux de leur choix. Tout cela s'explique donc; ce qui te concerne, seulement, ne me paraît pas bien positif. Est-ce bien toi qui es le Théodore en question?... Du moment où la chose paraît problématique, ce serait faire un coup de tête que d'entreprendre un long et périlleux voyage. Tu désires avoir une explication, cela est naturel, mais alors attends le 24 juillet de l'année prochaine pour aller trouver à l'hôtel du Soleil-d'Or M^{me} Obermann, ainsi qu'on t'y a invité.

— Non, mon cher oncle! s'écria le baron avec exaltation, non, ce soleil n'est pas l'astre qui doit faire le bonheur de ma vie; c'est à Patras, ce n'est qu'en Grèce que je le verrai lever, que je pourrai obtenir la main de cette noble jeune fille, de cette créature angélique qui veut bien faire la félicité de celui qui, d'ailleurs, descend comme elle d'une ancienne famille grecque, d'une race princière.

— Hélas! fou à lier! s'écria le vieillard hors de lui. Quel délire!... As-tu donc oublié que ta mère était ma sœur?... Ne t'ai-je pas vu naître? Ne t'ai-je pas tenu sur les fonts du baptême?... A qui dis-tu de pareilles extravagances? A quelqu'un qui possède à fond ton arbre généalogique; depuis

M. Foully se plaint du manque d'équilibre entre l'intérêt de la Banque et celui des bons du trésor; l'un est à 4, l'autre à 1 1/2. C'est ce manque d'équilibre qui est une des causes de la crise. Et si l'empereur de Russie voulait vendre ses rentes, combien la crise ne s'aggraverait-elle pas!

Nos ressources doivent être ou dans une aggravation d'impôts ou dans les retranchements de dépenses. Mais l'impôt ne peut être aggravé; il rend tout ce qu'il peut rendre. C'est donc aux retranchements qu'il faut demander des ressources; il faut pratiquer largement ces retranchements et sans rien craindre.

M. Foully dit qu'il se propose de présenter à la commission du budget un autre système de finances que celui qui est pratiqué.

M. DUMON répond qu'il combattra ce système, étant persuadé que celui qu'il pratique est le meilleur.

M. le ministre s'attache ensuite à justifier le droit qu'avait la Banque d'intervenir dans l'emprunt et d'y participer. La Banque n'est pas sortie de ses statuts; elle n'a pas fait une opération de banque, mais un placement de capital. S'il faut interdire à la Banque de placer son capital en rentes, il faut lui interdire toute espèce de placement, il faut que son capital reste stérile.

M. GARNIER-PAGÈS : Il sera employé en partie.

M. DUMON : Si je pouvais mettre sous les yeux de la chambre les opérations de la Banque, elle verrait que très souvent ses billets en circulation ont été très au-dessous de son capital en numéraire. Ne vaut-il pas mieux que les capitaux de la Banque soient représentés par des valeurs portant intérêt?

La Banque a eu raison de prendre part à l'emprunt; elle a rendu un véritable service. On a dit que la soumission de l'emprunt avait été un acte de courage. Un acte de courage se fait plus facilement à deux.

M. THIERS : Messieurs, malgré le désir que j'ai de présenter un tableau complet de l'état de nos finances, j'hésite à le faire; j'étais retenu loin de la tribune par une répugnance ordinaire à y monter. Je comprends d'ailleurs qu'on ne doive pas ajouter à tant de sujets d'inquiétude des motifs d'anxiété qui peuvent paraître exagérés. On nous rassure, on nous montre des ressources imaginaires, et quand nous objections que les finances sont gravement engagées pour sept ou huit ans, on répond en disant que le ministère qui est sur ces bancs est le mini-tère de la paix. Comment expliquer cela? C'est que, dans une situation difficile, on aime à se faire illusion, et à la faire partager aux autres. Oui, je suis complètement dans l'opposition, mais c'est en toute sincérité que je montre à la chambre le chemin où l'on nous pousse, et qui conduit à une catastrophe. Ce ne sont plus des phrases de rapport, ce ne sont plus des phrases de ministre qu'il faut, c'est un changement complet.

Nous avons un budget ordinaire et un budget extraordinaire. Le budget ordinaire est de 1582 millions. On dit qu'il est en équilibre. Si je m'en rapporte à ce qui s'est dit dans les années précédentes, je m'étonne d'une telle assertion. Qu'on prenne les années 1845, 44, 43 et 46, on reconnaît qu'il y a pour chaque année une vingtaine de millions d'augmentation de recette; mais il y a aussi une loi constante d'augmentation dans les dépenses de 60 millions en moyenne par année.

Le budget extraordinaire a pour origine la loi de 1842. En 1844, après cette année qu'on a appelée calamiteuse, M. Humann dit : « Vous avez des places fortes dans un état déplorable, que les événements de 1840 ont fait connaître; vos ports sont mal entretenus, vos casernes malsaines; vos rivières ont besoin d'améliorations. » C'est 496 millions qu'on vota. Il ne reste plus que 46 millions de travaux à exécuter.

En 1842, on passa tout-à-coup d'une tristesse profonde à une sérénité complète; on exécuta de nouveaux travaux, et, en cinq années, on vota 1100 millions de travaux. Aujourd'hui les esprits se sont élargis et traitent les milliards comme nous traitions autrefois 20 ou 30 millions. En outre, on a fait appel aux compagnies; mais celles-ci, après tout, puisent dans le même réservoir, qui est celui de la société. On a donc chargé le pays de 2 milliards 500 millions de travaux. (Sensation.)

Tous les ans on exécute une partie des travaux qui ont cette loi de 1842 pour origine.

Ainsi, vous avez le budget ordinaire de 1582 millions, plus 153 millions d'extraordinaire. On marche donc vers une dépense totale de 1580 millions pour 1849; en 1847, n'êtes-vous pas arrivés à 1645 millions? Cette année, le budget ira peut-être à 1584 millions. Je le demande à tous les hommes de bonne foi, si on avait parlé d'une telle dépense il y a quelques années, ne vous seriez-vous pas récriés? N'auriez-vous pas dit qu'on vous faisait marcher vers les abîmes?

Chaque année le budget s'accroît, bien que les ministres cherchent eux-mêmes à lutter contre cette aggravation. Ainsi M. le ministre de la guerre demande une augmentation, bien légitime, pour le chiffre des pensions militaires, et se borne à cela. M. le ministre de la marine fait une réduction sur les armements pour avoir une faible réduction de 2 millions. M. le ministre de l'instruction publique, dans une réunion solennelle qui ressemblait un peu à un banquet (on rit), se plaignait avec quelque amertume de ce que j'avais voulu mettre quelques limites à ses grandes vues; il n'a demandé cette année qu'une centaine de mille francs de plus. Tout le monde s'est imposé une pareille réserve, tous les ministres se sont tus, et cependant la dépense augmente. C'est que quand l'impulsion est donnée, la dépense augmente par des causes inévitables. (Mouvement.)

Si vous aviez seize cents millions de recettes assurées, je m'effrayerais moins de voir vos dépenses portées à ce chiffre; mais il faut juger un budget d'après les facultés de la nation qui le paie. Avez-vous pour votre budget extraordinaire des ressources sérieuses? pouvez-vous le dire quand votre budget ordinaire ne se solde qu'avec des ressources fictives? En 1843 vous avez eu 80 millions, en 1847 128 millions; en 1849 vous avez déjà dénoncé 48 millions d'insuffisance sur les crédits ordinaires. Vous êtes obligés de subvenir à cette insuffisance avec les réserves de l'amortissement. Ces réserves, dans les trois dernières années, ont été absorbées pour couvrir les déficits des recettes ordinaires. Les réserves de l'amortissement ne peuvent donc être employées à solder le budget extraordinaire. En 1846, on vous le promettait pour 1847; en 1847, on vous l'a promis pour 1848; en 1848, pour 1849; enfin, aujourd'hui, après s'être ainsi trompé trois fois, on vous le promet pour 1850.

Eh bien! Messieurs, on se trompe pour 1850 comme on s'est trompé pour les années précédentes. Sans exagération, et en prenant les chiffres mêmes de MM. les ministres, on est obligé de reconnaître que les budgets ordinaires ne se soldent qu'avec les réserves de l'amortissement.

Pourtant je veux bien vous concéder ce que vous n'espérez pas vous-mêmes : 1848 aura été la dernière année calamiteuse; 1849 commence pour vous une ère nouvelle. Je veux bien croire qu'à la fin de cette année les réserves de l'amortissement seront disponibles; mais croyez-vous qu'avec ces réserves vous parviendrez à payer votre budget extraordinaire? Non, Messieurs. Pour y parvenir, il faut emprunter, si bien que pendant la paix vous n'amortissez rien, comme ce serait votre devoir de le faire si vous étiez prudents, et vous vous mettez ainsi dans l'impossibilité de trouver des ressources extraordinaires si les événements les rendaient nécessaires; votre situation est telle que vous êtes obligés de recourir aux réserves futures de l'amortissement, c'est-à-dire en augmentant votre dette flottante, qui grossit tous les jours, et qui, dans certains moments, devient tellement forte que vous êtes obligés de la diminuer vous-mêmes par des emprunts. L'augmentation de la dette flottante, voilà le véritable danger pour l'avenir de nos finances, et je ne suis monté à cette tribune que pour le signaler.

La dette flottante vous amène de l'argent, et vous prenez des engagements en conséquence. Mais cette affluence de fonds, prenez bien garde qu'elle ne soit factice. Les receveurs-généraux sont généralement en avance de 50 millions avec vous; les communes ont dans votre caisse 120 millions, les caisses d'épargne 100 millions. Avec ces fonds vous émettez les bons royaux, qui sont les moyens de la dette flottante. Eh bien! la question est de savoir si les moyens de la dette flottante correspondent en pratique aux travaux dont vous la chargez.

M. Thiers s'attache à démontrer que la dette flottante sera insuffisante pour solder le budget extraordinaire, en 1849, en 1850, en 1851, en 1852, et cela malgré les ressources de l'emprunt. Dès 1848, les charges de la dette flottante s'élevaient à 742 millions; en 1849, elle se sera augmentée de 146 millions. Je soutiens que ces chiffres sont irréfragables; je les ai pris dans le budget même. Est-ce là une situation raisonnable? En vérité, je n'ose pas la qualifier.

Il est quatre heures, la séance continue.

Le 19 janvier, le président de la diète suisse a reçu des ministres de France, d'Autriche et de Prusse trois notes conçues en termes

identiques et datées de Neuchâtel.

Le même jour, sir Stratford Canning remettait de son côté à M. Ochsenbein un *memorandum* au nom du gouvernement britannique. Nous publions ci-après la note de M. de Bois-le-Comte et la majeure partie du *memorandum* anglais.

Ces deux pièces forment contraste. La note identique émanée des cabinets de Paris, de Vienne et de Berlin accuse nettement la pensée d'une intervention violente dans les affaires de Suisse, et se termine par une menace de guerre aussi clairement formulée que le permet la réserve imposée au style de chancellerie.

AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE.

« Neuchâtel, le 18 janvier 1848.

» Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français près la confédération helvétique, a reçu de son gouvernement l'ordre de remettre à son excellence M. le président de la diète fédérale la note suivante :

» Quand le gouvernement du roi s'est concerté avec les gouvernements d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie pour offrir à la Suisse sa médiation amicale, il s'est proposé non seulement de concourir à faire cesser en Suisse la guerre civile, mais aussi de rappeler et de mettre à couvert le principe sur lequel repose la confédération helvétique, c'est-à-dire la souveraineté des vingt-deux cantons qui ont conclu entre eux, à titre d'*états souverains*, le traité d'alliance connu sous le nom de *pacte fédéral*, et dans lequel ces termes sont expressément consacrés.

» Les puissances ont clairement manifesté à cet égard leur pensée, lorsqu'elle ont demandé qu'il fût formellement reconnu et déclaré par la diète qu'aucun changement ne pouvait être apporté au pacte fédéral sans le consentement unanime des vingt-deux cantons.

» En veillant ainsi, dans l'intérêt de la confédération helvétique, et avec des sentiments de fidèle amitié, au maintien de la souveraineté cantonale, les puissances ont agi en vertu de leur propre droit et en parfaite conformité avec les actes qui ont réglé la situation de la Suisse en Europe. La confédération helvétique ne s'est reconstituée en 1814 et en 1815 qu'avec le concours des puissances. C'est ce concours qui a déterminé plusieurs des cantons, notamment les cantons de Schwytz, Appenzell-Intérieur et Unterwalden-le-Bas, à rentrer dans la confédération, et ils n'y sont rentrés qu'en recevant de la diète, comme des puissances elles-mêmes, l'assurance que leur souveraineté et leur religion n'auraient jamais à en souffrir. Et lorsque les puissances, voulant concilier et unir intimement l'intérêt de la Suisse avec l'intérêt général de l'Europe, ont accordé à la confédération, ainsi reconstituée, d'importants accroissements territoriaux et la neutralité perpétuelle de son territoire, elles l'ont fait en considération des bases essentielles de la confédération, et dans la confiance que ces bases seraient loyalement maintenues : c'est ce que constatent formellement les actes et documents diplomatiques de cette époque.

» Les avantages accordés à la Suisse et les engagements que les puissances ont contractés envers elle sont donc corrélatifs et attachés aux bases essentielles de l'organisation de la confédération. Et lorsque les puissances qui accomplissent envers la Suisse leurs engagements réclament à leur tour de la Suisse le maintien des principes auxquels ces engagements correspondent, elles ne font qu'exercer d'un droit incontestable qu'elles puisent dans les mêmes traités sur lesquels se fondent les droits de la confédération elle-même.

» En présence des événements qui ont éclaté en Suisse et de ce qui s'y passe actuellement, les puissances sont dans le cas d'exercer ce droit, car elles ne peuvent voir et elles ne voient en effet dans ces événements qu'une déplorable guerre civile engagée au sein de la confédération entre douze et deux demi-cantons souverains et sept cantons également souverains. Et cette guerre civile a évidemment attaqué la souveraineté cantonale, c'est-à-dire la base fondamentale de la confédération helvétique et de sa situation en Europe.

» En conséquence, le gouvernement du roi s'est concerté à ce sujet avec les gouvernements d'Angleterre, de Prusse et de Russie, intéressés, comme lui, à la faire respecter, comme à respecter eux-mêmes les engagements mutuels contractés entre eux et la confédération helvétique, et, d'accord avec lesdits gouvernements, le gouvernement du roi déclare :

» 1^o Que la souveraineté cantonale ne peut être considérée comme réellement subsistante dans les cantons militairement occupés par d'autres cantons, et au milieu des actes qui accompagnent cette situation ;

» 2^o Que c'est seulement lorsque lesdits cantons, rendus à leur complète indépendance, auront pu constituer librement leurs gouvernements, que la confédération pourra être considérée comme étant dans un état régulier et conforme aux traités ;

» 3^o Que le rétablissement sur le pied de paix des forces militaires dans tous les cantons est la garantie nécessaire de leur liberté mutuelle et générale ;

» 4^o Qu'aucun changement dans le pacte fédéral ne saurait être légitimement accompli qu'autant qu'il réunirait l'unanimité des voix de tous les cantons qui composent la confédération.

» En faisant cette déclaration, le gouvernement du roi maintient les droits sacrés de la justice et les bases essentielles de la confédération helvétique. Il ne désire rien en Suisse que le repos intérieur de la confédération et l'union intime et vraie de tous les cantons qui la composent. Il respecte profondément la dignité comme l'indépendance de la Suisse, et n'a jamais voulu apporter aucune entrave au perfectionnement régulier et constitutionnel de ses institutions. Mais la souveraineté et l'indépendance des cantons, aux termes du pacte fédéral, doivent être sincèrement et effectivement respectées en Suisse, comme celle de la Suisse elle-même en Europe. Les engagements des puissances envers la confédération, et ceux de la confédération envers les puissances, sont mutuels et fondés sur les mêmes traités. Si les uns n'étaient pas fidèlement respectés et maintenus, les autres seraient inévitablement compromis et suspendus, et les puissances qui ont garanti à la Suisse les avantages dont elle jouit seraient évidemment en droit de ne plus consulter que leurs devoirs comme membres de la grande famille européenne et les intérêts de leur propre pays.

» Le soussigné a l'honneur d'offrir à S. Exc. M. le président de la diète fédérale l'assurance de sa haute considération.

» Signé : Comte de BOIS-LE-COMTE. »

MEMORANDUM DE SIR STRATFORD CANNING.

« La confédération helvétique vient de traverser une dure épreuve. Elle en est sortie d'une manière si brillante, que tous les regards se portent avec le plus vif intérêt sur l'avenir qui lui est réservé.

» Au moment où la diète recommence ses travaux pour y mettre la dernière main, chacun se demande quel caractère leur sera imprimé. Une responsabilité très grave pèse sur cette assemblée; deux voies s'ouvrent devant elle : si elle suit l'une, elle pourra consacrer les fruits de son triomphe au bonheur de la patrie commune; si elle se précipite dans l'autre, elle prolongera les impressions douloureuses de la guerre, et différera pour long-temps le rétablissement des conditions essentielles d'une tranquillité durable et de l'indépendance nationale.

» Il importe que cette pensée soit mise dans tout son jour. Pour jouir de la paix intérieure, pour conserver les moyens de maintenir la neutralité, et pour éviter des complications avec l'étranger, il est nécessaire que les cantons suisses se traitent réciproquement avec cette sympathie cordiale qui résulte d'une bienveillance réciproque et de la conviction d'intérêts communs; il n'est pas dans la nature

des choses que la prépondérance d'un seul parti et l'humiliation de l'autre amènent un pareil résultat.

» Quand on veut gouverner avec le secours d'un parti, on est obligé de s'appuyer sur l'arbitraire, c'est-à-dire sur la force; on ne peut compter sur aucun dévouement. Si l'on examine l'état actuel de l'opinion publique, on verra que l'emploi systématique de la violence est dangereux et coûteux. Dans la Suisse, on verrait, sans aucun doute, quelque chose de contraire aux mœurs et aux institutions du pays; il en résulterait de nouvelles perturbations, des mouvements de réaction, suivant les temps et les lieux, et à tous risques, et, ce qui serait le comble du danger et de la honte, on accorderait à l'étranger plus de confiance qu'à la majorité des confédérés.

» Dieu soit loué! la lutte appartient à une année qui n'existe plus que dans l'histoire. Il faut se féliciter aussi de ce que l'état provisoire est sur le point de cesser dans les cantons occupés, et de ce que la réduction de l'armée fédérale est prochaine. Nous ajouterons qu'une amnistie générale s'accorde trop bien avec les usages et les sentiments du peuple suisse, pour qu'il soit permis de douter un seul instant qu'elle ne soit recommandée immédiatement par la diète et accordée par tous les cantons.

» Ainsi, ce qui reste encore à considérer se réduit à deux points essentiels : la répartition des frais de la guerre, et la révision du pacte fédéral. On conçoit aisément comment, dans les premiers moments de la victoire, on s'est senti disposé à mettre tout sur le compte du parti vaincu; vaincre son adversaire et le ménager, gagner et cependant payer, c'était là une contradiction apparente que le bon sens ne pouvait admettre.

» La majorité de la diète, en faisant même abstraction de la participation des députés aux passions mises en mouvement par la crise, aurait peut-être trop accordé au hasard, si dans le premier moment elle n'avait pas fait quelque concession à l'ardeur du public. Mais aujourd'hui les circonstances permettent et le devoir exige, à notre avis, une appréciation plus élevée et une résolution définitive s'accordant avec les principes d'une saine politique et les intérêts permanents de la confédération. La justice elle-même ne permet point de laisser à l'écart des ménagements et de ne pas tenir compte d'antécédents qui expliquent des fautes et sont d'ailleurs expiés par la défaite.

» Or, c'est ce qui arriverait si on persistait à vouloir traiter les cantons du Sonderbund avec une rigueur extrême, contre laquelle un peuple forcé de se soumettre momentanément finit en général par réagir.

» La raison qui trouve dans le passé des motifs pour ne pas se laisser entraîner par le succès en trouvera nécessairement d'autres non moins forts, si elle porte les yeux sur les intérêts de l'avenir. Soyons justes; il ne s'agit pas d'opprimer, mais de relever et de concilier; non pas d'affaiblir, mais de rendre plus fort le lien fédéral, au lieu de le livrer au moindre souffle du vent et à la première secousse.

» La diète aura besoin de tous ses membres pour la réforme du pacte. Il y en a qui jusqu'à présent n'ont pas reconnu l'avantage d'étendre les attributions et de fortifier l'autorité du pouvoir central. Par des relations plus fréquentes, par les preuves d'une bienveillance sincère et par les sympathies résultant d'intérêts communs, on parviendra à les décider à des sacrifices pour le but désiré. Si l'on voulait employer la force, on ne ferait pas autre chose que méconnaître les bases fondamentales du pacte, et on exposerait à des hasards dangereux tout ce qui, depuis trente ans, unit la Suisse au système général de la paix et du droit public européen.

» Réfléchissez combien une résolution prise à la hâte a déjà fait de mal, et voyez par ce commencement ce qu'elle pourrait amener par la suite. La première conséquence fâcheuse de cette résolution a été l'emploi de l'arbitraire dans un pays consacré à la liberté. Aussitôt l'esprit de parti éclata avec plus de violence; il y eut des emprunts forcés; on mit le séquestre sur des propriétés privées; on leva des contributions partielles et très onéreuses aux dépens de fondations religieuses et d'individus; enfin, on supprima un couvent, et on confisqua ses biens. A cela il faut joindre, pour rendre le tableau plus frappant, les décrets de plusieurs gouvernements provinciaux rendus en présence de troupes fédérales et de représentants fédéraux.

» Enfin, pour tout dire, il faut ajouter que l'on a décrété une charge dont ceux sur lesquels elle pèse ne se relèveront pas pendant la vie de la génération actuelle.

» Qu'on ne se y trompe pas, un pareil germe ne peut rien produire de bon. Et encore si les conséquences de ces mesures imprudentes devaient se borner à quelques cantons. Mais il est certain que chaque membre de la confédération devra en supporter sa part proportionnelle.

» Toute la Suisse s'en ressentira politiquement, moralement et matériellement. La base même de son indépendance ne serait pas à l'abri d'un contre-coup. Ses amis les plus sincères auraient la douleur de la voir s'égarer par un aveuglement dont ils se seraient imposé la tâche ingrate de signaler d'avance les dangers.

» Le *memorandum*, qui est traduit de la *Gazette de Bâle* du 20 janvier, s'arrête en cet endroit. La *Gazette de Bâle* promet de donner la suite de ce document dans son prochain numéro.

La lettre d'envoi destinée à servir d'introduction à ce *memorandum* était ainsi conçue :

« Monsieur le président,

» La reprise des séances de la diète, et plus d'une circonstance qui a eu lieu depuis notre dernière conférence, me déterminent à vous soumettre quelques observations qui ont le même caractère que celles que je vous ai communiquées antérieurement.

» J'aime à croire que Votre Excellence y verra une preuve de la part amicale que mon gouvernement n'a cessé de prendre aux affaires de la Suisse pendant les complications actuelles, et que, dans cette conviction, vous me ferez l'honneur de lire avec la plus grande attention le mémoire ci-joint, et de le communiquer sans délai aux membres de la diète.

» J'ai l'honneur, etc.

Signé STRATFORD CANNING. »

Le gouvernement espagnol a décidé de prendre possession des îles Chaffarines. Cette prise de possession a eu lieu le 6 janvier. L'*Heroldo* du 15 l'annonce en ces termes dans une correspondance particulière datée d'Isabelle II (nom donné à l'une des îles) le 6 janvier, le jour même de l'occupation :

« Après avoir surmonté en partie les inconvénients et les obstacles qui s'opposaient à l'expédition projetée par le gouvernement pour occuper les îles Chaffarines et confirmer, par une possession de fait nos droits sur cette portion de territoire, le général Serrano, chargé de cette entreprise, sans attendre même le complément des navires que le gouvernement avait destinés à l'expédition, résolut de sortir du port de Malaga dans la soirée du 4 courant, avec les vapeurs de guerre *Piles* et *Vulcano*, le brick *Isabelle II*, l'avisos *la Fleche* et quatre bâtiments de transport remorqués par les vapeurs.

» La sortie de Malaga fut pénible : on eut à lutter contre une forte brise du nord-ouest, qui contraria la remorque et augmenta le désordre causé par l'obscurité de la nuit; mais l'intelligence, le zèle et l'activité des officiers et équipages triomphèrent de ces difficultés,

